

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

**CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT
DES INFORMATIONS FINANCIERES DU TOGO**



**RAPPORT D'ACTIVITES DU TROISIEME TRIMESTRE 2015
SUR LA LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME AU TOGO**

OCTOBRE 2015

SOMMAIRE

Pages

ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION	4
1. ACTIVITES PRINCIPALES.....	5
1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES	5
1.1.1. DOS reçues	5
1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues	6
1.1.3. Traitement des DOS	7
1.2. Echanges d'informations.....	7
2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES	8
2.1. Coopération internationale.....	8
2.2. Autres activités.....	8
2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation	8
2.2.2. Autres rencontres.....	10
2.2.3. Suivi des déclarations de devises	12
3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES	13
CONCLUSION	14
ANNEXES.....	15

ACRONYMES

SIGLES	Définitions
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAS-IMEC	Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne ou de Crédit
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-TG	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMSA LBA/FT	Comité Interministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme
CNAD	Comité National Anti Drogue
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
EM	Evaluation Mutuelle
ENR	Evaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAFI	Groupe d'Action Financière
FIC South Africa	Financial Intelligence Centre (Afrique du Sud)
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
IMF	Institution de Microfinance
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
OCRTIDB	Office Central de Répression du Trafic Illicite de la Drogue et du Blanchiment
OBNL	Organisation à But Non Lucratif
OTR	Office Togolais des Recettes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RECEN-UEMOA	Réseau des CENTIF de l'UEMOA
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

1. La CENTIF-TG a évolué au 3^{ème} trimestre 2015 dans un environnement national caractérisé par la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles notamment avec :
 - la création de la haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées,
 - le renforcement du cadre de lutte contre la piraterie maritime tant au plan juridique qu'opérationnel.

2. Au plan interne, les principales activités ont porté sur :
 - le traitement des DOS dont le nombre s'est accru de 7 nouvelles déclarations ;
 - les actions de formation au profit des assujettis et du personnel de la Cellule.

3. Le présent rapport retrace les activités du trimestre en trois parties comme suit :
 - les activités principales,
 - la coopération internationale et les autres activités,
 - les difficultés rencontrées et les solutions préconisées.

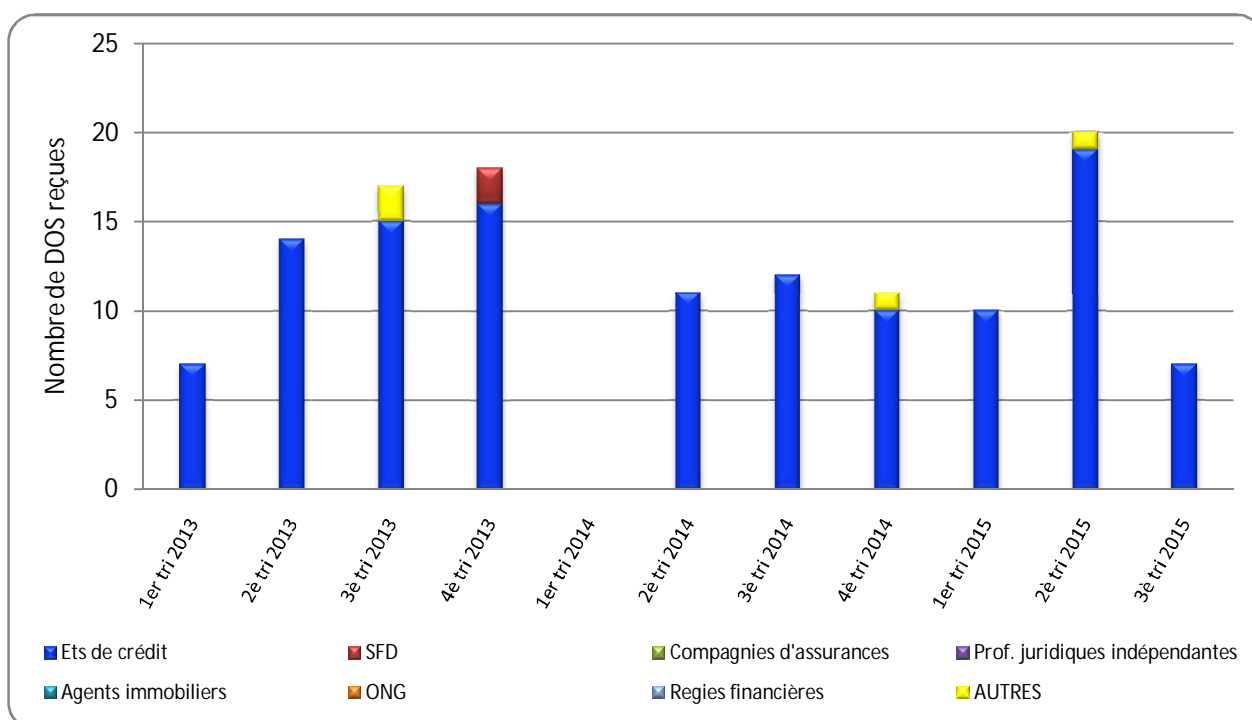
1. ACTIVITES PRINCIPALES

1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES

1.1.1. DOS reçues

4. Au cours du 3^{ème} trimestre de l'année 2015, 7 opérations suspectes ont été déclarées à la CENTIF-TG contre 20 le trimestre précédent. A la même période de l'année précédente, le nombre de déclaration s'est situé à 12.

Graphique 1- Evolution des DOS reçues par trimestre



Sources : Assujettis, CENTIF-TG

5. Les déclarations enregistrées proviennent tous du système bancaire, principale catégorie d'assujettis active dans la détection des soupçons de blanchiment au Togo. Néanmoins, certaines banques participent peu aux déclarations de soupçon. Sur les quatorze banques opérationnelles au 3^{ème} trimestre 2015, seulement quatre institutions ont produit des déclarations à la CENTIF-TG. L'accompagnement du personnel des assujettis se poursuit pour une détection des opérations atypiques.
6. Le montant total des sommes en cause pour les déclarations reçues se chiffre à 235,6 millions de FCFA.
7. Sur les 7 DOS, 3 transactions sont exprimées en FCFA et 3 autres en dollars US représentant respectivement 53% et 47% du montant total des déclarations. La dernière déclaration motivée par l'implication de la personne en cause dans des activités criminelles ne spécifie pas de montant.

1.1.2– Infractions sous-jacentes des DOS reçues

8. Les déclarations de soupçon enregistrées au 3^{ème} trimestre 2015 révèlent :
- 1 cas de violation de la réglementation des changes,
 - 1 cas concernant un individu mis en cause dans des activités criminelles,
 - 5 opérations dont l'origine ou la justification des transactions restent à clarifier.
9. S'agissant de l'infraction à la réglementation des changes, des montants élevés sont retirés en espèces aux motifs d'achat de devises généralement auprès de changeurs de monnaies non agréés.
10. Pour ce qui concerne les déclarations motivées par les transactions non justifiées, elles portent sur :
- des transferts reçus et pour lesquels soit le lien entre donneur d'ordre et bénéficiaire n'est pas fondé, soit le motif de la transaction n'est pas fourni ou est contradictoire suivant les différentes sources,
 - des retraits ou versements en espèces dont les justificatifs sont peu probants.
11. Les enquêtes sont en cours pour confirmer ou infirmer les soupçons et déterminer éventuellement les infractions sous-jacentes de ces DOS.

1.1.3- Traitement des DOS

12. Conformément aux textes réglementaires en vigueur, les déclarations reçues par la CENTIF-TG doivent faire l'objet de traitement en vue de confirmer ou d'infirmer le caractère illicite de l'activité ou des ressources à l'origine des soupçons des déclarants. Le cas échéant, les dossiers sont transmis aux autorités judiciaires pour l'ouverture d'une instruction.
13. Toutes les déclarations reçues au cours du 3^{ème} trimestre 2015 sont au stade d'investigation auprès de la Cellule. La situation de l'ensemble des DOS dans le processus de traitement est résumée comme suit.

Tableau 1- Point sur le traitement des DOS au 30 septembre 2015

Période de réception	Nombre de DOS			
	reçues	en cours d'étude	transmises à la justice	classées
Année 2009	8	7	1	0
Année 2010	42	39	3	0
Année 2011	34	26	2	6
Année 2012	30	16	4	10
Année 2013	56	50	0	6
Année 2014	34	28	2	4
Année 2015	37	37	0	0
Toutes périodes confondues	241	203	12	26

Source : CENTIF-TG

1.2- ECHANGES D'INFORMATION

14. Le traitement des déclarations par la CENTIF-TG requiert des informations de tous ordres au plan national et parfois à l'international. De même, la Cellule est sollicitée par d'autres CRF pour des investigations sur des sujets ou des opérations qui se sont déroulées en partie ou entièrement au Togo.
15. Au cours du 3^{ème} trimestre 2015, 276 réquisitions ont été effectuées principalement à l'endroit des organismes financiers (92%) et à l'administration publique (7%). Le taux de réponse se situe à 88%. Les statistiques relatives à ces échanges sont compilées au tableau suivant.

Tableau 2- Point sur les échanges d'informations au plan national

Destinataires	Demande	Réponse	Taux d'entrée
Administration	20	7	35%
EPNFD	1	1	100%
Organismes financiers	255	236	93%
Total	276	244	88%

Source : CENTIF-TG

16. Au plan international, la CENTIF-TG a adressé aux CRF du Benin, du Burkina-Faso, de Côte d'Ivoire, du Nigeria, de Hong Kong et des USA, huit requêtes toutes en attente de réponse. Par contre, elle n'a reçu aucune demande de ses homologues.

Tableau 3- Point sur les échanges d'informations au plan international

Requêtes	Demande	Réponse	Taux d'entrée
- du Togo aux autres CRF	8	0	0%
- des autres CRF au Togo	-	-	-

Source : CENTIF-TG

2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES

2.1. COOPERATION INTERNATIONALE

17. Dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement des CENTIF, le Président de la Cellule accompagné du Secrétaire Général et du Chef du Département des Enquêtes a pris part à une visioconférence organisée le 06 août 2015 par la BCEAO. La rencontre vise à répondre à une instruction des organes de l'Union à l'occasion de l'adoption le 02 juillet 2015 du cadre juridique révisé de LBC/FT dans les pays de l'UEMOA. Elle a enregistré la participation de toutes les CENTIF de l'Union et de la Commission de l'UEMOA. Elle a permis de discuter des difficultés de fonctionnement des Cellules et des solutions préconisées en vue d'un rapport au Conseil des Ministres.

18. Par ailleurs, le Président a assisté le 21 septembre 2015 à Abidjan à l'inauguration du centre d'information du GIABA pour les pays d'expression francophone et lusophone. Ce centre d'information vise à sensibiliser et former toutes les parties prenantes à la LBC/FT pour une prise de conscience accrue des acteurs, en particulier la société civile sur les méfaits liés aux crimes financiers. Il permettra également d'accroître la visibilité du GIABA dans les Etats membres par une meilleure information sur ses activités.

2.2. AUTRES ACTIVITES

2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation

19. Les actions de formation et de sensibilisation au cours du troisième trimestre 2015 ont porté d'une part, sur une série de séminaires à l'endroit des acteurs impliqués dans la LBC/FT (établissements de crédit, SFD, EPNFD, organe de contrôle) et d'autre part, sur le renforcement des capacités du personnel de la Cellule.

20. La formation et la sensibilisation des acteurs a concerné :

- le 07 et 10 juillet 2015 à Lomé, le personnel de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) ;
- du 15 au 16 juillet 2015 au CASEF à l'initiative du CIMS/LBA-FT, 41 participants constitués de magistrats, d'avocats, de notaires, d'huissiers de justice et des commissaires priseurs ;

- du 29 au 31 juillet 2015 à Lomé, 7 agents du siège de la Banque Populaire d'Epargne et de Crédit, (BPEC-SA) chargés de conformité / contrôle permanent et d'audit ;
- le 31 juillet 2015, à l'initiative de l'APIM-Togo, 48 directeurs et membres des conseils d'administration des Systèmes de Financement Décentralisé (SFD) du Togo ;
- du 03 au 05 août 2015 à Kpalimé, 22 agents de la Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopérative d'Epargne et de Crédit (CAS-IMEC) avec l'appui financier du Projet Secteur Financier et Gouvernance (PSFG) ;
- le 23 août 2015 à Kara, 34 agents des agences de la région septentrionale de la BPEC-SA ;
- le 30 août 2015 à Atakpamé, 12 agents des agences de la région des plateaux de la BPEC-SA ;
- le 26 septembre 2015, 22 agents de CORIS BANK TOGO au siège de la banque.

21. Les modules ont été présentés par les membres de la CENTIF-TG au cours de ces formations en fonction de l'auditoire. Ils couvrent globalement les notions et problématique de BC/FT, le cadre juridique, les recommandations révisées du GAFI, les typologies et les indicateurs BC/FT, les techniques d'investigation financière, les obligations des assujettis en matière de LBC/FT, l'utilité des manuels de procédures de BC/FT, etc.

22. Les participants ont été exhortés à un respect du dispositif afin de détecter les opérations suspectes et de transmettre des DOS à la CENTIF-TG.

23. S'agissant du renforcement des capacités du personnel de la CENTIF-TG, cinq actions ont été enregistrées sur la période sous revue.

24. Du 06 au 10 juillet 2015, la CENTIF-TG a délégué deux analystes à l'atelier régional de formation sur l'analyse financière à Bamako (Mali) à l'attention des CRF du réseau des CENTIF de l'UEMOA (RECEN-UEMOA). Les principales thématiques présentées se rapportent à la LBC/FT, au renseignement financier, à la coopération internationale, aux déclarations de transaction en espèce, à la structuration d'un rapport d'analyse.

25. Les 05 et 07 août 2015, une session de recyclage des secrétaires de la Cellule a été organisée sur la bureautique et les astuces en informatique. Animée par les informaticiens de la Cellule, la formation a permis d'accroître les aptitudes des participants à mieux répondre aux exigences de leur métier.

26. Du 31 août au 04 septembre 2015, trois agents de la CENTIF-TG ont pris part au Centre Régional de Formation de l'Afrique de l'Ouest à Accra (Ghana) au séminaire sur le financement illicite et le blanchiment de capitaux. Organisé par le FBI en collaboration avec le Commandement des États-Unis pour l'Afrique (US Africa Command), ce séminaire international a regroupé 27 participants venus du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Togo. Des thématiques liées au BC/FT, aux enquêtes financières et la coopération nationale et internationale ont permis aux participants (magistrats, policiers, gendarmes, douaniers, etc.) d'appréhender les procédés et mécanismes nécessaires pour mener à bien des investigations financières en matière de BC/FT et développer la coopération en la matière.
27. Du 14 au 18 septembre 2015, quatre agents de la CENTIF-TG ont pris part à un séminaire relatif aux investigations financières, au blanchiment d'argent et à la traçabilité des fonds tenu au Centre Régional de Formation de l'Afrique de l'Ouest d'Accra. Ce séminaire organisé par l'Administration de la Répression des Drogues (DEA) des USA a connu la participation de 13 pays. Il s'est déroulé dans un cadre interactif et a permis aux participants d'identifier les étapes du blanchiment des capitaux, de détecter les sources financières au cours d'un entretien, de retracer le flux financier, d'identifier les preuves financières, conduire une enquête financière, et de cerner les contours du financement du terrorisme.
28. Sur la même période, un analyste financier a participé à l'atelier du 13ème programme mondial d'Interpol sur la lutte contre la corruption, la criminalité financière et le recouvrement des avoirs en Afrique de l'Ouest tenu à l'Office National de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) à Dakar (Sénégal). Organisé par Interpol en collaboration avec le département américain de la Justice, l'atelier a regroupé les juges, les enquêteurs, les procureurs et autres acteurs impliqués de plusieurs pays autour des questions liées à la conduite des enquêtes, la coopération et la coordination pour un recouvrement effectif des avoirs illicites. Il a permis aux participants d'échanger leurs expériences dans la lutte contre la corruption et le crime financier.

2.2.3. Autres rencontres

29. La CENTIF-TG a délégué un informaticien et deux analystes à trois séances de travail organisées par l'administration publique.
30. La première est relative à la deuxième revue annuelle du processus d'intégration régionale au Togo organisée par une mission technique de la Commission de

l'UEMOA du 15 au 21 juillet 2015. Il ressort de la revue que le Togo applique désormais 63% des textes et directives de l'Union, soit une avancée de 11 points par rapport à la précédente évaluation grâce notamment à la transposition des quatre directives relatives aux finances publiques. Des recommandations issues de la revue, il est à noter la nécessité d'accompagner la CENTIF-TG notamment pour le renforcement de la sécurité des locaux et la réalisation de l'évaluation nationale des risques à partir de l'année 2016.

31. Les deux autres réunions organisées du 25 au 26 puis le 27 août 2015 par le Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF) portent sur :

- l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action de la politique de la Réforme de la Gestion des Finances Publiques (PA-RGFP) au cours du 1^{er} semestre 2015 et les perspectives pour la période 2015-2017. L'analyse des forces et des faiblesses du PA-RGFP révèle que sur les 307 mesures programmées, 27% sont réalisées et 48% en cours de réalisation ;
- la « revue de la mise en œuvre des réformes au 1^{er} semestre 2015 dans les différents départements ministériels ». Les résultats globaux ressortent que 347 mesures sont réalisées ou en cours de réalisation, soit 76,0% des mesures programmées pour l'année.

32. Du 15 au 16 septembre 2015, le chef bureau des affaires administratives et comptables a participé à l'atelier d'autoévaluation des politiques institutionnelles des pays (country policy and institutions assesment - CPIA). Cet atelier est organisé par le Centre Autonome du Renforcement des Capacités pour le Développement au Togo (CADERDT) dans le cadre de l'évaluation conjointe, concertée et transparente des politiques et institutions du Togo. Il a regroupé les structures techniques du secteur public, le secteur privé et des organisations de la société civile pour débattre des questions relatives à la gestion économique et la gouvernance dans le processus du CPIA.

33. Le 27 août 2015, la CENTIF-TG a organisé une rencontre avec les responsables conformité des établissements de crédit dans le cadre de la relance du projet de création d'une association des compliance officers du Togo. La rencontre s'est déroulée au Centre de Formation Bancaire avec l'appui de l'APBEF-Togo a permis d'éclaircir les interrogations sur l'opportunité de créer une association et sur son financement. A la suite des débats, une commission ad hoc a été chargée de l'élaboration d'une feuille de route et les projets de texte constitutifs de l'association.

34. Dans le cadre de la coopération nationale, une cérémonie a été organisée le 21 août 2015 au siège de l'OTR pour la signature d'un protocole d'accord avec la CENTIF-TG. Les documents ont été paraphés par les premiers responsables des deux institutions en présence de leurs principaux collaborateurs. Le protocole d'accord constitue un élément de base attestant de la mise en œuvre de la recommandation 2 des normes internationales révisées du GAFI. Il vise notamment à fluidifier l'échange d'informations pour une efficacité de la lutte contre la criminalité financière.

2.2.3. Suivi des déclarations de devises

35. L'analyse des statistiques communiquées par les services techniques de l'OTR pour le deuxième trimestre 2015 révèle que les déclarations de sorties de devises enregistrées à l'AIGE ont porté sur un montant total de 23,7 milliards de FCFA. La plupart des sorties de devises s'effectue en violation des règles régissant les relations financières extérieures et le code douanier.

36. L'absence d'informations sur les transactions économiques qui motivent ces sommes déplacées hors du circuit financier classique constitue une forte vulnérabilité aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

3- DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES

37. Les difficultés de la Cellule demeurent globalement les mêmes que celles relatées au trimestre précédent et synthétisées au tableau ci-après. Toutefois, il est à noter une évolution positive au niveau de l'effectif des membres porté à 5 contre 4 précédemment avec la prise de fonction le 1^{er} septembre 2015 du Commissaire de police. Le magistrat reste attendu.

Tableau 4 : Synthèse des insuffisances d'ordre structurel du dispositif LBC/FT du Togo

Difficultés	Solutions
Manque de conformité à certaines recommandations du GAFI	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la révision en cours des lois sur la LBC/FT (le Conseil des Ministres de l'Union examine les projets de texte à sa session du 02 juillet 2015) • Prendre les dispositions idoines pour leur intégration dans le corpus juridique national • Incriminer les infractions sous-jacentes comme la corruption, le terrorisme, le délit d'initié, la traite des personnes, etc • Adopter les projets de texte proposés pour corriger les insuffisances relevées lors de l'évaluation mutuelle du GIABA
Insuffisance de coopération entre les différents acteurs impliqués dans la LBC/FT	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un mécanisme de coopération et d'échanges d'information entre les acteurs (un projet a été soumis à l'approbation des ministères impliqués) • Vulgariser davantage les textes • Former les acteurs et sensibiliser le grand public • Instituer un cadre de revue périodique
Insuffisance des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la subvention de la CENTIF-TG et du Comité interministériel • Programmer le financement des activités dans un processus à moyen terme • Appuyer les ressources de l'Etat par celles des organes communautaires et autres partenaires comme prévu par l'article 22 de la loi LBC
Insuffisance de compétences sur le plan des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Former le personnel existant • Recruter du personnel spécialisé en enquêtes financières et judiciaires • Créer des unités spécialisées en criminalité financière au sein des organes de répression (Justice, Police, Gendarmerie) • Elaborer des manuels de procédure
Insuffisance de moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir les outils d'analyses spécifiques • Doter la cellule d'un centre de documentation et de formation en LBC/FT • Renouveler les équipements de la Cellule (ordinateurs, véhicules de fonction)
Problèmes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un siège qui réponde aux standards internationaux • Sécuriser les données et crypter le matériel informatique

CONCLUSION

41. En somme, les activités de la CENTIF-TG ont connu un ralentissement dans les déclarations de soupçons.
42. Toutefois, le trimestre a enregistré plusieurs actions de formation et de sensibilisation qui devraient se traduire par l'amélioration du système de détection des personnes assujetties.
43. En outre, la signature du protocole d'accord entre la CENTIF et l'OTR intervenue le 21 août 2015 est également salubre en ce sens qu'une application effective concourrait à démasquer les crimes financiers liés à la fraude fiscale.
44. Par ailleurs, un renforcement des moyens des CRF est attendu du rapport sur les difficultés de fonctionnement des CENTIF de l'UEMOA afin que ces structures jouent pleinement leur mission avec une meilleure productivité.
45. Enfin, la transposition dans les meilleurs délais du projet de loi uniforme relative à la LBC/FT dans les Etats membres de l'UEMOA adopté par le Conseil des Ministres de l'UEMOA le 02 juillet 2015 permettra de doter le Togo d'un cadre de lutte contre la criminalité financière conforme aux 40 recommandations révisées du GAFI.

Fait à Lomé, le 15 octobre 2015

Le Président de la CENTIF-TG



Tchaa Bignossi AQUITEME

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition du nombre de DOS par entité au cours du trimestre sous revue

Déclarants	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Etablissements de crédit	7	235 633 765
Systemes financiers décentralisés	-	-
Compagnies d'assurance	-	-
Professions juridiques indépendantes	-	-
Agents immobiliers	-	-
Organisation non gouvernementale	-	-
Regies financières	-	-
Autres	-	-
Total	7	235 633 765

Source : CENTIF-Togo

Annexe 2 : Répartition de DOS reçues au cours du trimestre par infractions sous-jacentes

	Nombre de DOS	Montant en F CFA
Trafic de drogue	-	-
Escroquerie	-	-
Fraude fiscale	-	-
Cybercriminalité	-	-
Trafic d'êtres humains	-	-
Vol et recel	-	-
Trafic d'or	-	-
Infraction à la réglementation des changes	1	50 000 000
Autres	6	185 633 765
TOTAL	7	235 633 765

Source : CENTIF-Togo

Annexe 3 : Traitement des DOS au cours du trimestre sous revue

	Nombre	Montant (millions de FCFA)
DOS Classées	-	-
DOS en cours de traitement	7	235,6
Rapports transmis au Procureur	-	-

Source : CENTIF-Togo

Annexe 4 : Etat des demandes d'information

Zone géographique	Nombre de demandes d'information	
	reçues	transmises
Autres pays de l'UEMOA		5
Afrique de l'Ouest hors UEMOA		1
Autres pays d'Afrique		
Afrique	0	6
Europe		
Amérique		1
Asie		1
Océanie		
TOTAL	0	8

Source : CENTIF-Togo